



CDB



## Convention sur la diversité biologique

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion

Hyderabad (Inde), 8–19 octobre 2012

Point 4.1 de l'ordre du jour

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/11/14/Rev.1/Add.1  
8 octobre 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES, Y COMPRIS LA DÉFINITION D'OBJECTIFS

*Note du Secrétaire exécutif*

#### *Additif*

1. L'objet du présent additif est d'actualiser les informations relatives aux communications des Parties utilisant le cadre préliminaire d'établissement des rapports de la CBD en vue de prendre en compte les informations reçues après la publication de la note originelle du Secrétaire exécutif. Les informations actualisées s'appliquent également, *mutatis mutandis*, au paragraphe 31 a) de la note du Secrétaire exécutif sur l'examen de l'efficacité du mécanisme de financement et l'évaluation des fonds nécessaires pour la sixième période de reconstitution des ressources du FEM (UNEP/CBD/COP/11/15/Rev.2) eu égard au nombre de commentaires des Parties sur le cadre préliminaire d'établissement des rapports depuis la publication des documents originaux.

2. En premier lieu, s'agissant du paragraphe 3 de la note originelle, quatre autres pays, à savoir la Bolivie, le Brésil, le Costa Rica et le Royaume-Uni, ont fait des commentaires sur le cadre préliminaire d'établissement des rapports.

3. En second lieu, pour ce qui est des paragraphes 17 à 19 de la note originelle, au 28 septembre 2012, cinq autres Parties (Brésil, Costa Rica, Inde, Japon et Royaume-Uni) avaient fourni des informations en faisant usage du cadre d'établissement des rapports, portant ainsi à 24 le nombre total des Parties ayant fourni de telles informations. Les cinq Parties additionnelles qui ont fourni des informations à l'aide du cadre préliminaire d'établissement des rapports l'ont fait sur le financement national de la diversité biologique. Les informations supplémentaires ont porté le montant des ressources consacrées par les pays à la diversité biologique entre 2006 et 2010 de 49 milliards à environ 59 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique (voir le tableau révisé à la page 2 ci-dessous).

4. Des cinq Parties additionnelles dont mention est faite dans le paragraphe 2 ci-dessus, deux ont fourni des informations sur les flux financiers internationaux. L'adjonction des deux Parties a porté le

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

montant de ces flux pour la diversité biologique de 3,3 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique à quelque 4,7 milliards par an entre 2006 et 2010.

**Tableau 1 – État récapitulatif des informations fournies par les Parties au moyen du cadre préliminaire d'établissement des rapports<sup>1</sup>**

<b>Moyenne 2006-2010 en dollars</b>		<b>Nombre de Parties déclarantes</b>	<b>Montant total</b>	<b>Eventail des montants</b>	
				<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<b>Flux financiers internationaux</b>	Total	18	4 731 896 549	17 834	1 068 491 897
<b>Financement national de la diversité biologique</b>	Total	22	59 448 901 000	858 000	28 539 003 392

-----

---

<sup>1</sup> Ces chiffres reposent sur les informations fournies par les Parties, y compris les cinq Parties additionnelles qui ont fourni des informations liées au cadre préliminaire d'établissement des rapports et au financement national de la diversité biologique et les deux Parties additionnelles qui ont fourni des informations liées aux flux financiers internationaux.